

Extrait du registre
des délibérations de la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY
séance du 26/04/2018

L' an 2018 et le 26 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Mariages sous la présidence de BOISSONNOT Alain Maire

M. BOISSONNOT Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, DUCCESCHI Eliane, FOURREAU Evelyne, MOUSSEAUX Dominique, PATURAL Josette, RAHAL Sylvie, MM : BERGE Bernard, BERTRAND Christian, COULON Denis
Absent(s) : MM : DURAND Tony, GUIOCHEAU Bernard, MARQUES Manuel

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 13
- En exercice : 10

Date de la convocation : 20/04/2018

Date d'affichage : 20/04/2018

Acte rendu exécutoire
après dépôt en SOUS-PREFECTURE
le : 27/04/2018

Secrétaire de séance : M. COULON Denis

SOMMAIRE

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES COMMUNES DE LA COTES
ACHATS DE MATERIELS DIVERS POUR LE SERVICE TECHNIQUE
DEVIS PETITS TRAVAUX DIVERS
DEVIS DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU CENTRE DE LOISIRS
PETITE TABLEE 2018 : TARIFS
CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2019
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2018

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES COMMUNES DE LA COTES

réf : 2018_019

Monsieur le Maire informe qu' e3 avril dernier, le comité syndical de communes de la côte s'est prononcé favorablement sur la modification des statuts du syndicat. Par conséquent, les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer à leur tour sur cette modification de statuts.

Il précise que cette modification concerne l'article 9, pour la compétence 4, nouvellement rédigé comme suit :

- Pour la compétence 4 : la contribution est calculée pour les communes qui adhèrent à la crèche et à la halte garderie par un prix de berceau, fixé par le comité syndical tous les ans. La contribution pour les communes qui adhèrent à la halte garderie seule de 1 € par habitant plafonnée à 800 € maximum.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter :

- la modification de l'article 9, pour la compétence 4, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DEKRA, 81-83 Rue des Ponts de Cé à Angers (49000), pour la vérification initiale des installations électriques du bâtiment "Les Petites Fripouilles", bâtiment faisant de la récente extension du Centre de Loisirs à Champigny.

Ce devis s'élève à la somme de 400 € HT.

Il précise que les agences Socotec et Apave ont été consulté mais que celles-ci n'ont pas répondu.

Après en avoir à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la proposition de l'Agence DEKRA pour un montant de 400 € HT.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

PETITE TABLEE 2018 : TARIFS

réf : 2018_023

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2122-22, Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs du repas de la Petite Tablee en Troglo du 2 Juin 2018, organisée par la commission animation, Madame FOURREAU propose les tarifs suivants :

- Repas adulte :	14 €
- Repas enfant :	8 €
- Bière :	1.50 €
- Jus de fruit :	1.50 €
- Eau :	1 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- L'APPLICATION des tarifs énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2019

réf : 2018_024

En vue de la constitution du Jury d'Assises en 2019, le Conseil Municipal, après tirage au sort à partir de la liste électorale de la Commune, propose les personnes ci-après sur la liste préparatoire :

- RICHET Nadine, épouse ROBINEAU, 20 Rue du Clos Cristal à Souzay-Champigny,
- GUERIS Thibault, 98 Rue des Ducs D'Anjou à Souzay-Champigny,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2018

réf : 2018_025

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Subvention n° 5 :

Ass. Sportive-Culturelle de Souzay-Champigny : 350 € de subvention annuelle et 250 € d'aide à l'achat de nouveaux tapis et élastiques,

à la majorité, Mmes DUCCESCHI et MOUSSEAU ne prenant pas part au vote ;

- Subvention n° 6 :

Comité des Fêtes : 550 €,
à l'unanimité ;

- Subvention n° 7 :

Club du 3ème Age : 450 €,
à l'unanimité ;